



Laval, le 8 décembre 2016

COUR
DU QUÉBEC

L'honorable
Jean-Pierre Archambault
Juge coordonnateur

Directive visant l'utilisation d'un Gabarit uniforme d'endos de procédure pour toutes les procédures déposées dans les dossiers 540, 560, 700 et 705 dans la région L.L.L.L.

**À L'ATTENTION DES AVOCATS PRATIQUANT DEVANT LA COUR
DU QUÉBEC DANS LES PALAIS DE JUSTICE DE SAINT JÉRÔME,
LAVAL, JOLIETTE ET MONT-LAURIER**

À la suite de rencontres et de discussions avec les Comités de liaison des Barreaux de Laval et de Laurentides, Lanaudière pour les districts judiciaires de Laval, Saint-Jérôme, Joliette et Mont-Laurier et afin de faciliter la gestion des procédures et notamment les demandes introductives d'instance par les greffes de ces Palais de justice, il a été convenu **qu'à compter du 2 janvier 2017**, le Gabarit uniforme d'endos suivant, annexé à la présente directive, sera utilisé dans les Palais de justice de Laval, Saint-Jérôme, Joliette et Mont-Laurier. (**Voir Annexe « A »**)

Le but visé est d'uniformiser les endos accompagnant les demandes introductives d'instance, mais aussi toutes les procédures en y ajoutant certaines **informations administratives** permettant l'identification rapide de l'objet et de la valeur du litige et favorisant ainsi une gestion meilleure et plus rapide des procédures par les greffes.

JEAN-PIERRE ARCHAMBAULT
Juge coordonnateur – Chambre civile
Région Laval-Laurentides-Lanaudière-Labelle (Mont-Laurier)

ANNEXE A

Informations administratives

Code :

Objet du litige :

Valeur du litige :

N°

COUR =
(Chambre =)
DISTRICT DE =

=

Partie demanderesse

c.

=

Partie défenderesse

DEMANDE =

ORIGINAL

N° de dossier :

Resp :

Courriel :

LOGO DU BUREAU
D'AVOCAT

Adresse
Téléphone
Télécopieur
Adresse courriel